

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 décembre 2018 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 18 décembre 2018 à 21h00**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Est absents :
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- ❖ Réouverture de la séance
- 14- Réception définitive des ouvrages du Petit Shenley
- 15- Entente avec le service d'incendie Haut-Beauce
- 16- Signature de la convention collective des employés syndiqués
- 17- Modification au règlement 169-2018
- 18- Réception provisoire des ouvrages du Centre multifonctionnel
- 19- Période de questions
- 20- Ajournement de la séance

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

14- RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES DE PETIT SHENLEY

2018-12-451

Considérant les travaux correctifs et de pavage dans le rang Petit-Shenley sont terminés depuis un an et que l'entrepreneur Construction Abénakis a répondu à l'ensemble des exigences du devis°;

Considérant que la firme de surveillance des travaux, WSP, recommande la signature du certificat de réception définitive des ouvrages ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la recommandation de la firme WSP pour la réception définitive des travaux correctifs et de pavage du Petit Shenley, numéro de projet 161-03754-00 et que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le certificat de réception définitive des travaux.

15- ENTENTE AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE HAUTE-BEAUCE

2018-12-452

Considérant que le maire de la Muniplaité de Saint-Honoré-de-Shenley et celui de la Municipalité de Sainr-Éphrem-de-Beauce ont eu une discussion concernant le projet d'entente de service proposé par le Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce pour le service de désincarcération ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-beauce a fait une proposition d'entente au Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce et que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire effectuer la même proposition ;

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désirent qu'une lettre de proposition soit envoyée au Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce comprenant les dispositions suivantes :

- Entente privilégiant une facturation à l'intervention comme le fait déjà la SAAQ ;
- 500 \$ par intervention qui sera jugé admissible à la SAAQ. À ce montant, une somme de 100 \$ pourrait être ajoutée en supplément et que celui-ci serait transféré dans un fond réservé pour l'achat ou le remplacement d'équipement ;
- 750 \$ pour intervention faite en sauvetage hors route. À ce montant, une somme de 150 \$ pourrait être ajoutée en supplément et que celui-ci serait transféré dans un fond réservé pour l'achat ou le remplacement d'équipement ;
- Création d'un comité incluant un membre du conseil municipal de chacune municipalités qui signeront l'entente afin d'assurer un regard dans la gestion du fonds réservé ;
- Le protocole d'entente pourrait être conclu pour une période de quatre ans, soit de 2019 à 2022. Celle-ci serait renouvelable ou renégocier de nouveau.

En conséquence, il est proposé par Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ordonne l'envoi d'une proposition au Service de sécurité incendie de la Haute-

Beauce dans laquelle sera intégré les dispositions énumérées dans le troisième considérant de la dit résolution.

16- SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

2018-12-453

Considérant que des discussions ont eu lieu entre l'autorité de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) – section Saint-Honoré ;

Considérant qu'il y a eu entente entre les deux partis pour la mise en place d'une nouvelle convention collective de travail ;

Considérant que le conseil est favorable à l'entente survenu entre les deux partis et juge que les offres faites sont convenables pour chacun ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accepte et adopte le projet de convention collective de travail déposé par le délégué syndical de la CSD et représentant les membres du Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) – section Saint-Honoré ;

Que le maire, monsieur Dany Quirion, le conseiller monsieur Charles Bolduc et le directeur général monsieur Serge Vallée soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la nouvelle convention collective de travail.

17- MODIFICATION AU RÈGLEMENT 169-2018

2018-12-454

Considérant la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé à la modification des règlements 100-2010, 101-2010, 103-2010 (modifiant les règlements 118-2011 et 146-2016), 137-2014, 138-2014 et 169-2018 en adoptant le règlement 169-2018 ;

Considérant que des modifications doivent être faites dans le règlement 169-2018 ;

Considérant que le conseil a été informé des modifications a apporté au règlement 169-2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve et adopte les changements qui suivent au règlement 169-2018 ;

Que le règlement présente les dates d'entrée en vigueur comme suit pour chaque règlement modifié :

- 100-2010 – entrée en vigueur le 26 mars 2010
- 101-2010 – entrée en vigueur le 22 juin 2010
- 103-2010 – entrée en vigueur le 7 mai 2010
 - 118-2011 – entrée en vigueur le 16 mai 2011
 - 146-2016 – entrée en vigueur le 4 mai 2016

- 137-2014 – entrée en vigueur (non-disponible)
- 138-2014 – entrée en vigueur (non-disponible)
- 169-2018 – entrée en vigueur le 7 septembre 2018

Que le règlement 147-2016 n'a pas à être modifié, car celui-ci a été abandonné

Que les annexes (C et D) des règlements 103-2010, 118-2011 et 146-2016 soit remplacé par l'annexe A joint au règlement 169-2018

18- RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Sujet reporté

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

20-FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2018-12-455

Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajourné au 27 décembre 2018

Il est 21h40.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.